

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 15 juin 2023

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 26

*L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2023/DELIB/039**

**Objet :**  
*Modification du tableau  
théorique des effectifs*

**Rapporteur :**  
*Antonio MUGA*

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Liliane DIAZ donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Jean-Michel MARLOT donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Renée SOVERA donnant procuration à Sylvette GILL, Francine DENEUX donnant procuration à Elvire TEOCCHI, Patricia ROCHE donnant procuration à Christine VEZIAN, Patrick FARRE donnant procuration à Raymond KARASZI, Isabelle LATARD donnant procuration à Hervé AURIACH.

**Absents excusés :** Gérard THON.

**Considérant la désignation de Monsieur Jean-Paul LENER, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 05 avril 2023 établissant le tableau théorique des effectifs de la Commune de Camaret-sur-Aigues,

Vu les dispositions statutaires applicables aux différents agents de la commune en matière d'évolution de carrières,

Considérant l'intégration au tableau théorique des avancements de grade,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 012,

Considérant les prochains recrutements afin d'assurer la continuité du service public,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'accepter l'intégration au tableau théorique les recrutements,
- D'accepter la création au tableau théorique des effectifs du personnel :
  - Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet pour le Relais Petite Enfance (RPE),
- D'accepter le nouveau tableau théorique des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Jean-Paul LENER,  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, written over a blank white background.

Publié sur le site de la commune le : 20 JUIN 2023  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 16 JUIN 2023  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).





ANNEXE - Tableau des effectifs théoriques au 30 mai 2023

Grades	cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont Temps Non Complet															
				17.5h/sem	20h/sem	23.5h/sem	30h/sem	31h/sem	31.5h/sem	32h/sem	33h/sem								
<b>Non permanent</b>																			
Collaborateur de cabinet	A	1	1																
<b>Emploi fonctionnel</b>																			
D.G.S.	A	1	1																
<b>Filière Administrative</b>																			
Attaché Territorial principal	A	1	1																
Attaché Territorial	A	4	3																
Rédacteur	B	1	1																
Adjoint Administratif prcp 1ère classe	C	4	3																
Adjoint Administratif prcp 2ème classe	C	1	1																
Adjoint Administratif Territorial	C	1	1																
<b>Filière Technique</b>																			
Technicien principal de 1ère classe	B	3	3																
Agent de Maîtrise principal	C	1	0																
Agent de Maîtrise	C	2	2																
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	3	3					1											
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	8	4																
Adjoint technique territorial	C	18	16					1											
<b>Filière Sociale &amp; Médico-social</b>																			
Puéricultrice territoriale	A	1	0																
infirmier de soins généraux	A	1	1																
Assistant socio Educatif	A	1	1																
Educ. jeunes enfants	A	2	1																
Aux. de puériculture de classe supérieure	B	2	1																
Aux. de puériculture de classe normale	B	5	2																
A.T.S.E.M pcpl 1ère classe	C	5	5																
<b>Filière Culturelle</b>																			
Bibliothécaire territorial	A	1	1																
<b>Filière Sportive</b>																			
Opérateur principal des APS	C	1	1																
<b>Filière Animation</b>																			
Animateur principal de 1ère classe	B	1	1																
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0																
Animateur territorial	B	1	1																
Adjoint d'animation pcpl 1ère classe	C	2	2																
Adjoint d'animation pcpl 2ème classe	C	7	5																
Adjoint d'animation Territorial	C	9	7																
<b>Filière Police</b>																			
Brigadier Chef Principal	C	3	3																
Gardien Brigadier	C	1	0																
<b>TOTAL</b>		<b>93</b>	<b>72</b>					<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>



